

# Rapport d'évaluation

Plan d'action  
**TERELIAN**



11/2024

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise TERELIAN (ancien VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT) dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

TERELIAN			
Date d'adhésion au programme	24/09/2020	Date d'engagement dans le programme	08/04/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	9 ans (2021-2030)		

Date de transmission du rapport de suivi	24/07/2024
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2030
Date de publication du rapport d'évaluation	11/2024

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

## Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions .....	6
<b>II. Évaluation .....</b>	<b>7</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>9</b>
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action .....	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	10
<b>IV. Synthèse des retours des relecteurs .....</b>	<b>11</b>
<b>V. Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Terélian .....</b>	<b>12</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	VINCI Construction Terrassement (devenu depuis 2023 Terélian) est une filiale de VINCI Construction référente dans les métiers du terrassement en France. Son siège social est situé à Rueil-Malmaison dans les Hauts-de-Seine.
<b>Secteurs d'activité</b>	L'entreprise intervient dans quatre grands domaines d'activité : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT</b> : créer ou réhabiliter des routes et des autoroutes, des lignes ferroviaires et des lignes à grande vitesse</li><li>• <b>INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES</b> : construire des barrages et des digues, protéger le littoral et les berges...</li><li>• <b>AMÉNAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX</b> : intégrer environnementalement des ouvrages, protéger des nuisances sonores, restaurer les friches industrielles, développer des installations de stockage de déchets inertes...</li><li>• <b>AMÉNAGEMENTS DE SITES ET PLATEFORMES</b> : aménager des plateformes, des pistes de ski ou des terrains de golf, réaménager des carrières</li></ul>
<b>Chiffre d'affaires</b>	253 millions d'euros (2022)
<b>Nombre d'employés</b>	1093 salariés (2021)
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.vinci-construction-terrassement.com">https://www.vinci-construction-terrassement.com</a>

## I.1 Engagements préexistants

Les principaux engagements et actions récentes indiqués par l'entreprise en faveur de la biodiversité sont listés ci-dessous :

- Certification AFAQ biodiversité obtenue en 2020
- Démarche volontaire "Actons la bionécessité"
- Politique Qualité Sociétal Business 2018-2020
- Création de la marque Equo Vivo : réalisation de travaux de génie écologique en site semi-urbain et naturel
- Marque Urbalia : réalisation de travaux de génie écologique en site urbain
- Label Chantier Eco Responsable depuis 2014
- Certification AFAQ ISO 14001
- Finaliste aux Prix de l'Environnement VINCI 2021
- Partenariats avec AgroParitech depuis 2014
- Convention d'Engagement volontaire FNTP signée en 2009

## I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

L'entreprise a identifié les enjeux prioritaires suivants en termes de biodiversité :

- La préservation des ressources naturelles, avec la nécessité de travailler dans une logique d'économie circulaire, et la limitation des déchets produits
- La préservation de la ressource eau et des milieux naturels associés, en agissant sur la réduction des consommations, et sur la maîtrise des impacts
- La réduction de l'impact sur le climat
- L'engagement de toute l'entreprise dans une démarche globale pour protéger l'environnement

*Le dernier enjeu mériterait d'être précisé en le reliant davantage aux pressions et leviers d'action.*

*Les enjeux de réduction des pollutions liées aux chantiers et d'artificialisation des sols dues à la réalisation des infrastructures sont également des enjeux prioritaires.*

### I.3 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Le périmètre concerne la partie amont de l'ensemble des nouveaux chantiers effectués par VINCI Construction Terrassement pour l'action 1, et la consommation en eau des chantiers à enjeu (gros volumes, zone de stress hydrique,...) pour l'action 2.
-----------------------------------	--

<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	9 ans (2021-2030)
---	-------------------

<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	1	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	1
--	---	---	---

<b>Actions cœur de métier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1. À partir de 2022, 100% des projets effectuent un Point Préalable Biodiversité avant le démarrage des travaux.</li></ul>
-------------------------------	--

<b>Action complémentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2. Déployer la rampe d'aspersion Aqua-Eco d'ici 2023-2025</li></ul>
------------------------------	---

#### Observations

L'action complémentaire cible une réduction de la consommation en eau de l'entreprise sur ses chantiers. Elle est donc reclassée en action cœur de métier.

## II. Évaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a réalisé un bel effort de synthèse dans l'identification de ses dépendances et impacts, tout en faisant preuve d'exhaustivité.

Points d'amélioration :

- expliciter davantage les engagements préexistants au plan d'action ;
- expliciter le lien entre la politique environnementale exposée dans la question sur "la méthode employée pour réaliser l'état des lieux" et le plan d'action

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants :

##### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	À renforcer	À renforcer	Suffisant

##### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	À renforcer	À renforcer	À renforcer

### **II.1.3 Conclusion évaluative**

VINCI Construction Terrassement (devenu depuis 2023 Terélian) est une filiale de VINCI Construction et intervient dans quatre grands domaines d'activité :

- les infrastructures de transport (routes et autoroutes, lignes ferroviaires, et lignes à grande vitesse)
- les infrastructures hydrauliques (barrages et digues, protection du littoral et des berges...)
- les aménagements environnementaux (protection des nuisances sonores, restauration des friches industrielles...)
- les aménagements de sites et plateformes (plateformes, pistes de ski, terrains de golf, réaménagement des carrières)

Avant le dépôt de son plan d'action, l'entreprise avait déjà adressé le sujet de la biodiversité notamment avec la création d'une démarche volontaire "Actons la bionécessité", des certifications (Certification AFAQ biodiversité, Label Chantier Eco Responsable...), la création de deux marques de génie écologique (Equo Vivo et Urbalia), des partenariats avec AgroParitech...

L'entreprise a bien identifié ses dépendances aux services écosystémiques d'approvisionnement (eau douce, mélanges grainiers, plantes, arbres avec essences locales, fioul, granulats, sable, charbon), services écosystémiques de régulation (contrôle de l'érosion, régulation climatique notamment en termes d'arrosage corrélé au climat, contrôle des risques naturels tels que les inondations, tempêtes, crue, le maintien de la qualité des terres, la pollinisation pour les plantations, la qualité de l'air.

Ses impacts sur les 5 facteurs d'érosion ont également bien été identifiés avec des impacts en amont (production, transport et mise en œuvre des fournitures et matériaux, utilisation de ressources naturelles...), in situ (destruction, fragmentation des habitats naturels, pollutions chimique, visuelle et sonore, consommation d'eau...) et en aval (utilisation des infrastructures par les clients notamment pour les autoroutes et les aéroports, fin de vie des infrastructures...).

Certaines activités de l'entreprise réduisent ces impacts négatifs, notamment celles sous les marques Urbalia (travaux de renaturation de la ville, lutte contre les îlots de chaleur urbains...), Equo-Vivo (travaux dans les domaines de la continuité écologique, de la restauration des milieux aquatiques...) et la filiale Navarra TS (dépollution, réhabilitation des sols...).

VINCI Construction Terrassement a identifié 5 enjeux prioritaires en termes de biodiversité : la préservation des ressources naturelles (économie circulaire, la limitation des déchets produits), la préservation de la ressource eau et des milieux naturels associés la réduction de l'impact sur le climat et l'engagement de toute l'entreprise dans une démarche globale pour protéger l'environnement.

Elle propose un plan d'action composé de deux actions ciblant :

- la systématisation d'une étude d'impact avant le démarrage des travaux pour 100% des nouveaux projets à partir de 2022 (Point Préalable Biodiversité)
- et la réduction de la pression sur l'eau via le déploiement d'une rampe d'aspersion Aqua-Eco d'ici 2023-2025.

Les qualités du plan d'action sont :

- Une action qui vise à diminuer directement une pression de l'entreprise sur la biodiversité (action 2)
- Deux actions qui contiennent au moins un objectif chiffré, ainsi que des indicateurs d'avancement adéquats pour ces objectifs (qui, pour l'action 2, mesurent directement l'impact de l'entreprise sur une pression)
- Un mode de suivi cohérent (audits chantier et suivi de la quantité d'eau prélevée)
- Un périmètre globalement cohérent avec une action sur la partie amont, et une action sur la partie in situ de la chaîne de valeur
- Une bonne identification des parties prenantes internes et externes
- Des actions supplémentaires qui ont été mises en place en parallèle de sa mise en œuvre

Les points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont :

- Adresser les enjeux prioritaires identifiés par l'entreprise dans son état de lieux (notamment l'impact sur le climat, les déchets, les matériaux), mais aussi la pollution de l'air liée aux chantiers, l'artificialisation des sols due aux infrastructures, et les espèces exotiques envahissantes
- Préciser son additionnalité par rapport au cadre réglementaire et aux engagements préexistants de l'entreprise
- Préciser les ressources (techniques, humaines, financières) données aux conducteurs de chantier pour mettre en œuvre les actions adéquates vis à vis de la biodiversité suite aux points préalables biodiversité
- Ajuster les moyens pour rattraper le retard des actions
- Mesurer les résultats déjà obtenus sur les facteurs d'érosion (notamment pour l'action) ou directement sur la biodiversité (action 1)
- Étendre le plan d'action à la chaîne de valeur amont
- Sensibiliser plus largement les parties prenantes.

### III. Recommandations

*Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.*

#### III.1 Recommandations relatives à la significativité

##### ***III.1.1 Précision du plan d'action***

- Mesurer l'impact du plan d'action sur la biodiversité ou ses facteurs d'érosion
- Préciser l'additionnalité du plan d'action par rapport au cadre réglementaire (séquence ERC) et à ce que faisait déjà l'entreprise (que ce soit sur le périmètre, les exigences...).
- Préciser les moyens financiers en lien avec les actions

##### ***III.1.2 Complément au plan d'action***

- Compléter le plan d'action par des actions et objectifs sur les autres facteurs d'érosion de la biodiversité (pollution de l'air, climat, ressources matériaux, espèces exotiques envahissantes...), ou préciser en quoi l'entreprise adresse déjà bien ces enjeux.
- Intégrer la chaîne de valeur amont par au moins une action de réduction des impacts sur la biodiversité des fournitures et matériaux.
- Élargir la sensibilisation à la biodiversité au-delà des salariés en direction des autres parties prenantes.
- Pour aller plus loin : mettre à disposition le savoir-faire et les compétences de l'entreprise à

travers du mécénat de compétence (ou financier).

### **III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre**

- Si ce n'est pas déjà fait, identifier et mettre à disposition des conducteurs de chantiers des ressources (humaines, techniques, financières) pour mettre en œuvre les actions adéquates suite à la réalisation des Points Préalables Biodiversité
- Capitaliser, évaluer et mutualiser les actions en faveur de la biodiversité mises en œuvre lors des différents chantiers
- Préciser les actions correctives mises en place ou envisagées pour rattraper le retard sur le plan d'action.

## IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est globalement d'accord avec la conclusion et les justifications mais tient à exprimer certains retours :

Le jury souligne qu'à travers son plan d'actions, l'entreprise ne répond que très partiellement aux principaux enjeux identifiés sur sa chaîne de valeur.

Le jury estime donc que l'entreprise pourrait augmenter son niveau d'ambition dans son prochain plan d'actions à travers des actions plus nombreuses et ciblées au regard des facteurs de pression sur la biodiversité de son secteur d'activité, tout en renforçant l'implication de ses parties prenantes internes et externes, sur l'ensemble de sa chaîne de valeurs.

### RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

## V. Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Terélian

A Rueil, le 04/11/2024,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Patrice Bois, Directeur QPE :

L'entreprise souhaite remercier le travail d'évaluation et de conseil apporté par l'OFB et ses partenaires. Cette évaluation permettra d'approfondir la réflexion de l'entreprise sur sa contribution positive à la biodiversité.

Depuis cette candidature, l'entreprise a fait l'objet de plusieurs réorganisations importantes. En octobre 2021 le périmètre VINCI Construction Terrassement a changé avec la migration de la partie internationale vers VINCI Construction Grands Projets. Les travaux de terrassement en France ont été intégrés en juillet 2022 dans la délégation 2TMF : délégation Terrassement, Travaux Maritime et Fluviaux. Le 1er juillet 2023 l'entreprise VINCI Construction Terrassement a ensuite changé de nom en Terélian.

Le plan d'action de l'entreprise va être élargi à Océlian, une entreprise de la même délégation du groupe VINCI, lors du dépôt du prochain plan d'action. Océlian est une entreprise de travaux maritimes et fluviaux. De plus, la Gouvernance commune des entreprises Océlian et Terélian implique un engagement équivalent en termes de protection de la biodiversité.

Les enjeux prioritaires identifiés dans l'état des lieux sont déployés dans le plan d'action des entreprises. Ils feront l'objet d'actions spécifiques qui seront incluses dans le cadre de la prochaine mise à jour du plan d'action. Ce plan d'action comprendra des actions plus nombreuses et ciblées au regard des facteurs de pression sur la biodiversité.

La politique RSE 2023-2024 cible la préservation des milieux naturels et la réalisation d'actions positives pour la biodiversité :

- Prendre en compte systématiquement les aspects liés à la biodiversité en amont et pendant la durée de nos projets
- Développer des partenariats nationaux (MNHN, UPGÉ, Act4nature France) et locaux avec nos parties prenantes en lien avec nos actions en faveur de la biodiversité sur les projets
- Préserver la ressource en eau en réduisant nos consommations et en maîtrisant en continu la qualité des eaux lors de nos opérations

Le déploiement de la rampe aqua-éco et le point biodiversité ont été sélectionnés car représentatifs d'innovations de l'entreprise au moment de la candidature à Act4nature en 2021. Ces démarches ne sont pas issues de contraintes réglementaires et sont en lien avec la politique de l'entreprise de cette période.

La rampe aqua-éco est spécifique aux chantiers de terrassement utilisant des quantités significatives d'eau pour l'abattement des poussières. Suite à la réorganisation de 2022, la typologie des chantiers a évolué et le modèle de rampe développé initialement n'est plus systématiquement adaptable aux arroseuses utilisées sur les chantiers. Un système équivalent utilisable sur la majorité de nos chantiers de terrassement est en cours de développement par la Direction Matériel. Le nouveau modèle sera mis en test en 2025. Les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et utilisées sur les chantiers de terrassement pour l'abattement des poussières sont suivies annuellement. Nous avons pu constater une diminution de 40% des quantités utilisées entre 2022 et 2023, cette baisse étant partiellement due à l'utilisation des rampes actuelles (une dizaine sont utilisées en continu sur nos chantiers)

La démarche Actons la Bionécessité sera renforcée et étendue à Océlian. Pour accompagner les conducteurs de travaux, un guide et un document de sensibilisation seront diffusés en 2025.

Le point préalable biodiversité est rendu obligatoire sur l'ensemble de nos chantiers, et il est intégré à nos documents de validation du démarrage du chantier (point d'arrêt Orchestra). Pour autant, la réalisation éventuelle d'action sera conditionnée par sa pertinence avec les enjeux locaux. Les actions doivent être complémentaires aux obligations réglementaires et contractuelles, et en lien avec les enjeux et les caractéristiques du site. La démarche est également appréciée lors de l'évaluation des chantiers afin d'obtenir le Label Environnement.

De nouveaux indicateurs en lien avec la biodiversité sont suivis depuis début 2024 afin de quantifier l'impact positif de nos activités sur la biodiversité. Ces indicateurs sont collectés par l'ensemble des interlocuteurs du réseau QPE et du réseau de génie écologique (Equo-vivo) : Nombre d'actions en faveur de la biodiversité réalisées, Surfaces de zones humides restaurées, Surfaces de zones contaminées par des espèces exotiques envahissantes gérées ou traitées, Nombre de continuités écologiques restaurées, Linéaire de cours d'eau restaurés, Volume de végétaux d'origine locale / volume total de végétaux utilisés, Quantité de végétaux prélevés in situ / transplantations, Pêches de sauvegarde : nb de pêches, nb d'espèces, nb d'individus.

La gestion des espèces exotiques envahissantes fait partie intégrante de la réalisation des travaux afin d'en maîtriser les risques. La délégation dispose d'un référent technique qui assiste les chantiers à la mise en place de mesures de gestion appropriées. En complément, l'entreprise a accompagné la FNTP au développement de LUCEE-TP, l'application de détection et de gestion des Espèces exotiques envahissantes.

Afin d'étendre le plan d'action à la chaîne de valeur amont, nous incluons dans le prochain plan d'action une action permettant de favoriser l'utilisation de matériaux d'apport recyclés (granulats issus de béton concassé ou équivalent) afin de limiter les pressions liées à l'exploitation de carrières.

Le futur plan d'action intégrera également des actions en lien avec la trajectoire carbone du groupe VINCI, notamment l'utilisation de bio-carburants, de béton bas carbone, l'évolution de la flotte des véhicules et engins de chantier pour des versions hybrides et électriques. Des actions correspondantes sont d'ores et déjà intégrées à la politique RSE 2023-2024 de la délégation. En complément, les consommations d'énergies et d'eau sont suivies semestriellement par secteur géographique et communiquées à chaque Directeur localement.